
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 13 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 07 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Catherine PELLINI

Sont présents: Julien CIVALLERI, Michaël GUILLAUME, Christophe ICHE, Pascale ASTIER, Robert BRUN, Martine CIVALLERI, Josiane BUIS, Catherine PELLINI, Rémy REY, Jérôme VIGNON

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Josiane BUIS

Objet: Approbation du procès verbal du 16 décembre 2024

Le procès verbal du 16 décembre est adopté à l'unanimité.

Objet: Subvention de l'école pour les activités extra-scolaires - 2025 DE 001

Madame le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention des enseignantes des écoles du RPI Châtillon en Diois-Menglon pour les activités extra-scolaires (sorties culturelles et sportives, visites...).

La participation demandée est de 40€ par enfants.

12 enfants et 1 en garde alternée résident sur la commune ce qui fait un montant de 12,5 enfants x 40€ soit 500,00€.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité,

Attribue une subvention de 500,00€ aux écoles du RPI Châtillon en Diois-Menglon.

Objet: Subvention du Collège du Diois pour le cycle ski 2024 2025 - 2025 DE 002

Madame le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention du Collège du Diois pour des sorties de ski pour les élèves de 6^{ème}.

5 enfants de la commune sont scolarisés en 6^{ème}, la demande de subvention est de 50€ par enfant soit un total de 250€.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Attribue une subvention de 250 euros au Collège du Diois pour les sorties de ski des élèves de 6^{ème}.

Objet: Devis travaux entretien commune / Croix Rouge 2025 - 2025 DE 003

Christophe ICHÉ, adjoint, donne lecture du devis de la Croix Rouge pour les travaux d'espaces verts pour l'année 2025.

Le devis comprend le même nombre d'interventions que l'année 2024.

Le montant du devis s'élève à 3 220,80€ TTC.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité,

D'accepter le devis d'un montant de 3 220,80€ TTC,

Donne tous les pouvoirs au maire pour gérer ce dossier.

Objet: Participation financière au poste de chargée de mission pour la création d'un centre de santé sur Châtillon-en-Diois - 2025 DE 004

Depuis 2021, cinq communes du secteur de l'ancien canton de Châtillon-en-Diois (Boulc, Châtillon-en-Diois, Glandage, Menglon, Saint-Roman), représentant 1710 habitants, œuvrent pour mettre en place une solution permettant d'améliorer le service rendu à leurs habitants en matière de santé à travers l'ouverture d'un Centre de Santé, basé à Châtillon en Diois.

À ce jour, 2 médecins généralistes sont intéressées et participent au projet mais souhaitent toutes être médecins salariées.

Au vu des différents échanges et possibilités, il semble que le portage à terme par la Communauté des Communes du Diois soit la solution la plus appropriée.

Mais un changement statutaire n'est pas neutre et engage la Communauté des Communes du Diois, il faut que cela soit bien encadré.

À ce jour, Olivier Fortin attend toujours des réponses de la préfecture sur le possible véhicule financier (afin que l'éventuel déficit soit pris en charge par les 5 communes concernées) et sur le plan juridique.

L'accompagnement via la SCOOP MAJ ayant pris fin et le projet ayant évolué, les 5 communes souhaitent embaucher Sonia Rochatte pour organiser la phase de transition entre les communes et la Communauté des Communes du Diois via un contrat à durée déterminée de 3 mois.

La Communauté des Communes du Diois n'a, à ce jour, personne pour suivre ce dossier et si nous voulons conserver notre planning prévisionnel qui prévoit une ouverture du Centre au deuxième trimestre 2025, il faut une personne pour clarifier les aspects économiques et juridiques, mettre en route le centre de santé, formaliser son socle juridique et son financement auprès de la Communauté des Communes du Diois, des Mairies et des partenaires, assurer les publications et création de postes.

Pour ce faire, les maires et élus concernés souhaitent embaucher Sonia Rochatte sur un emploi de chargé de mission au grade d'attaché pour une durée hebdomadaire de 28h/35^{ième} pour un salaire brut de 2 734.34 €/ mois auquel s'ajoute les 10% de prime de précarité.

Le coût total pour l'employeur est de 4 244.17 € /mois soit pour les 3 mois un total de 12 732.51€. Cette dépense sera portée par la commune de Châtillon en Diois.

Compte tenu des incidences de la présence de médecins pour notre commune, il vous est proposé de participer à cette dépense sous forme de subvention versée à Châtillon en Diois au prorata du nombre d'habitants de la commune par rapport à ceux du bassin concerné, soit 1710 habitants.

Soit un montant maximum pour la commune de 1 645,55 € ($12\,732.51 / 1710 \times 221$ habitants) .

Ce montant pourra être diminué du montant de l'éventuelle participation de la Communauté des Communes du Diois.

Le reste à charge étant réparti entre les communes selon les mêmes règles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Soutient la démarche

Approuve le versement de la somme de 1 645,55 €

Charge le maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Débats:

Il est mis en avant qu'il y a effectivement un problème de prise en charge médicale sur le territoire. Le travail mis en œuvre pour l'ouverture du centre de santé doit être bien effectué.

Cinq conseillers s'abstiennent car ils trouvent que le coût du poste de chargée de mission est trop élevé.

Divers :

Rappel des réunions à destination de l'ensemble des élus des conseils municipaux qui visent à présenter le projet de PADD, répondre aux questions. Le mercredi 22 janvier ou lundi 3 février.

La séance est levée à 20 heures.

La présidente

Catherine PELLINI

La secrétaire

Josiane BUIS